

BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 739.163

Perfectionnements aux porte-plume à réservoir.

Société dite : SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS EDAC résidant en France (Seine).

Demandé le 27 juin 1932, à 15^h 43^m, à Paris.
Délivré le 24 octobre 1932. — Publié le 6 janvier 1933.

La présente invention concerne des perfectionnements aux porte-plume à réservoir, du genre de ceux comportant un tube en caoutchouc qui, pour le remplissage, est comprimé par une barre de compression commandée elle-même par un bouton disposé à l'extrémité du porte-plume opposée à la plume.

Dans les porte-plume de ce genre, on a déjà pensé, pour empêcher toute action intempestive sur le bouton de remplissage, de disposer un chapeau recouvrant ce bouton sur lequel on ne peut agir qu'après dévissage du chapeau ; ou bien encore de munir ce bouton d'une tête qui, normalement empêche son déplacement et qu'il faut dévisser d'une certaine longueur pour le remplissage.

Dans tous les cas, il faut dévisser et revisser une pièce, ce qui n'est pas commode et nécessite, le plus souvent l'emploi des deux mains.

La présente invention remédie à ces inconvénients et consiste en un bouton de remplissage qui est normalement verrouillé dans sa position de repos et qui peut être amené en position de déverrouillage, ce qui permettra de le manœuvrer pour le remplissage, par un simple déplacement angulaire d'une faible amplitude.

Suivant une forme de réalisation, le

bouton porte une baïonnette faisant saillie latéralement et coopérant avec une encoche pratiquée dans une pièce solidaire du corps du porte-plume et qui comporte une partie longitudinale dans laquelle la baïonnette peut se déplacer librement pour permettre la manœuvre du bouton, et une partie transversale dans laquelle la baïonnette est amenée, par rotation du bouton pour le blocage du bouton.

Cette baïonnette est maintenue dans cette partie transversale d'encoche par un léger ressort qui fait pression sur elle.

D'autres caractéristiques et particularités de l'invention ressortiront de la description qui va en être faite en regard du dessin annexé, dans lequel :

La fig. 1 est une vue en coupe longitudinale d'un porte-plume réservoir conforme à l'invention.

La fig. 2 est une vue de détail du bouton de remplissage.

Le porte-plume à réservoir représenté sur le dessin comprend, à la manière habituelle, un corps 1 dans l'une des extrémités duquel se visse la section 2 portant la plume 3. Cette plume communique avec un tube en caoutchouc 4, sur lequel peut agir, pour le remplissage, une barre de compression 5 commandée elle-même par une lame ressort 6 prenant appui en 7

sur la section 2 et sur l'autre extrémité 8 de laquelle on peut agir au moyen d'un bouton de remplissage.

Conformément à l'invention, ce bouton 5 comprend une tête 9 solidaire d'une tige 10 agissant sur l'extrémité 8 de la lame ressort 6 et traversant librement une pièce 11 vissée à l'intérieur du corps 1. Dans cette pièce 11 est pratiquée une encoche 10 formée d'une rainure longitudinale 12 (fig. 2) et d'une rainure transversale 13. Dans cette encoche 12-13 joue une baïonnette 14 portée par la tige 10 du bouton. Si, par rotation de ce bouton 9, on amène 15 la tige 10 dans la position pour laquelle la baïonnette 14 est disposée en regard de la partie d'encoche longitudinale 12, ce bouton 9 peut être manœuvré librement, c'est-à-dire qu'en l'enfonçant, on peut 20 provoquer à la façon habituelle le remplissage du porte-plume. La tige 10 agit en effet sur la lame ressort 6 qui agit elle-même sur la barre de compression 5, laquelle comprime le tube en caoutchouc 4, 25 en sorte que lorsqu'on cessera d'agir sur le bouton 9, le tube 4, en reprenant sa position normale, aspirera de l'encre par la plume 3. Au contraire, si on amène le bouton 9 dans une position angulaire telle 30 que la baïonnette 14 est engagée dans la partie d'encoche transversale 13, on ne peut plus manœuvrer le bouton qui se trouve verrouillé. Mais pour le déverrouiller et procéder au remplissage, il suffira 35 simplement de lui imprimer un léger déplacement angulaire, ce qui constitue un avantage important.

La baïonnette 14 peut être bloquée dans la partie d'encoche transversale 13 au moyen 40 par exemple, d'un léger ressort 14. On pourra également disposer un ressort de rappel ramenant automatiquement le bouton 9 dans sa position « sortie » dès qu'on cesse d'agir sur lui.

45 Il est évident que l'invention est applicable dans les mêmes conditions à tous les types de porte-plume à réservoir compor-

tant un bouton de remplissage qu'il faut enfoncer pour le remplissage du porte-plume. 50

Il va d'ailleurs de soi que l'invention n'a été décrite et représentée ici qu'à titre explicatif et nullement limitatif et qu'on pourra y apporter diverses modifications de détail sans altérer son esprit. 55

RÉSUMÉ.

Perfectionnements aux porte-plume à réservoir, du genre de ceux comportant un tube en caoutchouc qui, pour le remplissage, est comprimé par une barre de 60 compression commandée elle-même par un bouton disposé à l'extrémité du porte-plume, opposée à la plume, perfectionnements suivant lesquels le porte-plume est muni d'un bouton de remplissage qui est 65 normalement verrouillé dans sa position de repos et qui peut être amené en position de déverrouillage, ce qui permettra de le manœuvrer pour le remplissage, par un simple déplacement angulaire d'une faible 70 amplitude.

Ces perfectionnements peuvent être caractérisés, en outre, par les points suivants, ensemble ou séparément :

a. Suivant une forme de réalisation, 75 le bouton porte une baïonnette faisant saillie latéralement et coopérant avec une encoche pratiquée dans une pièce solidaire du corps du porte-plume et qui comporte une partie longitudinale dans laquelle la 80 baïonnette peut se déplacer librement pour permettre la manœuvre du bouton, et une partie transversale dans laquelle la baïonnette est amenée, par rotation du bouton, pour le blocage du bouton. 85

b. Cette baïonnette est maintenue dans cette partie transversale d'encoche par un léger ressort qui fait pression sur elle.

Société dite : SOCIÉTÉ ANONYME
DES ÉTABLISSEMENTS EDAC.

Par procuration :

Société BRANDON, SIMONNOT et RINUY.

